



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance spéciale, ce lundi 12 juillet 2021, par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de M. Julien Normand, maire.

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence : Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée, ainsi que M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics.

2021-07-172  
7142

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 16 juillet 2021 ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos. Et, que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 58 et vérifie le quorum.

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



**VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du conseil municipal qui sont présents et ceux qui sont absents renoncent à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance.

2021-07-173  
7143

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2021-07-174  
7143

**ACHAT - CAMION F-550 DOMPEUR 2011**

**CONSIDÉRANT** le camion F-550 usagé, mis en vente sur internet par M. Blaise Cormier, de Panorama Vert, à Montréal ;

**CONSIDÉRANT QUE** le camion usagé, qui peut être acquis rapidement, répond aux besoins du service des travaux publics afin de réaliser divers travaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 8 du règlement 362-21 sur la gestion contractuelle, le conseil municipal peut octroyer un contrat de gré à gré lorsque la dépense est d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 935 C.M.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'acquisition du camion F-550 usagé, 4 X 4, avec 101 000 km au compteur, en très bonne condition, moteur 6.1 à 7 litres à essence sans plomb auprès de M. Blaise Cormier, de Panorama Vert, à Montréal, au coût de 38 750 \$, plus les taxes.

Il est également résolu d'autoriser le transport du camion de Montréal à Pointe-aux-Outardes réalisé par Transport DFG au coût de 1 300 \$, plus les taxes.

Le coût sera pris dans le surplus accumulé.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**


Considérant que la séance se déroule à huis clos, il n'y a pas de questions des citoyens.

2021-07-175  
7143

**FERMETURE DE LA SESSION**

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 03.

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
MAIRE